

Le 6 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

La santé respiratoire : un enjeu majeur dans le Grand Est

A l'occasion de la journée mondiale de l'asthme qui a lieu le mardi 7 mai 2024, l'Agence Régionale de Santé Grand Est présente les grandes orientations pour mieux prendre en charge l'asthme, les allergies ainsi que la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) en Grand Est et améliorer l'environnement des personnes atteintes de maladies respiratoires.

Allergies, asthme, BPCO : mieux dépister et prendre en charge

Sujet prioritaire du plan national santé environnement 4, intégré dans le plan régional santé environnement Grand Est, la santé respiratoire s'inscrit dans la continuité du Projet Régional de Santé 2018-2028 sur le parcours de vie et de soins prioritaire Maladies chroniques.

Allergies : Dans le Grand Est, où la prévalence des allergies est significative, l'ARS annonce des initiatives clés :

- Développement des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) pour mieux accompagner les personnes allergiques.
- Promotion du programme Pollin'air auprès des patients et des professionnels de santé pour mieux informer et mieux gérer le risque d'allergie saisonnière lié à l'exposition aux pollens

En 2022, plus de 320 000 patients dans la région ont été traités avec des antihistaminiques, soulignant l'importance cruciale de ces actions.

Asthme : Avec plus de 400 000 personnes traitées pour l'asthme dans la région, l'ARS met l'accent sur :

- La sensibilisation des médecins aux conseillers en environnement intérieur.
- La mise en œuvre du plan de prévention en partenariat avec l'Assurance Maladie.
- Le renforcement des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP).

Des dizaines de milliers de cas d'asthme évitables chaque année chez les enfants de 6 à 11 ans illustrent l'urgence d'une action concertée pour réduire l'exposition aux allergènes tels que le formaldéhyde et les moisissures dans les établissements scolaires.

santepubliquefrance.fr

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

BPCO : L'amélioration des parcours de soins pour les patients atteints de BPCO est également une priorité, avec des mesures telles que :

- Le renforcement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) pour une meilleure coordination des soins.
- L'inclusion de plus de patients dans les programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP).

En 2022, plus de 6662 patients ont été hospitalisés pour BPCO dans la région, soulignant l'importance d'une prise en charge proactive de cette maladie.

Focus

L'ARS soutient et finance l'intervention des conseillers en environnement intérieur (CEI) afin d'améliorer la qualité de l'air au domicile

Les CEI sont des professionnels titulaires d'un DIU « santé respiratoire et Habitat », qui interviennent sur prescription médicale au domicile des patients atteints notamment de pathologies respiratoires chroniques potentiellement liées à la qualité de l'air intérieur. Ils effectuent un diagnostic au sein du logement pour identifier les polluants domestiques susceptibles d'altérer la santé ou l'efficacité du traitement des patients, et dispenser des conseils de prévention et d'amélioration de la qualité de l'air. Pour solliciter une visite, le médecin traitant doit adresser une demande à l'association AP3A qui coordonne l'activité des CEI du Grand Est. L'intervention d'un CEI est gratuite pour le patient, le dispositif est financé à 100% par l'Agence Régionale de Santé.

En savoir plus :

[Les Conseillers en Environnement Intérieur \(CEI\) en Grand Est : intervenir au domicile de patients | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)

www.intairagir.fr ; www.cmei-france.fr

Retrouvez l'ensemble des informations liées à la santé respiratoire sur le site internet de l'ARS Grand Est :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/sante-respiratoire-les-orientations-pour-le-grand-est>

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr